

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La dématérialisation des demandes de titres : permis de conduire et certificat d'immatriculation, se développe et permet de limiter voire de supprimer, les déplacements à la préfecture et la constitution de dossiers sous forme papier.

**Pour tenir compte du déploiement de ces téléprocédures, les services de la préfecture vont s'adapter.**

**À compter du 3 juillet 2017, certaines démarches administratives ne feront plus l'objet d'un traitement papier (que ce soit par courrier ou dépôt express), ni d'un traitement au guichet de la Préfecture du Calvados : les usagers devront impérativement recourir aux téléprocédures pour les démarches suivantes :**

> suite à une perte, un vol ou une détérioration du titre :

- **IMMATRICULATION** : les demandes de **duplicata de carte grise\***
- **PERMIS DE CONDUIRE** : les demandes de **renouvellement de permis de conduire** (avant de renouveler votre permis vous devez faire une déclaration de perte ou de vol)

> suite à un changement de domicile, vous devez effectuer un changement d'adresse sur votre carte grise :

- **IMMATRICULATION** : les demandes de **certificat d'immatriculation\***, pour les véhicules immatriculés depuis 2009, de type « AB-123-CD ». Consultez [le tutoriel "certificat d'immatriculation"](#)



**\* DÉPÔT EXPRESS** : pour ces 2 opérations relatives à l'immatriculation (**demandes de certificat d'immatriculation** suite à changement d'adresse et **duplicata de carte grise**), le dispositif "DÉPÔT EXPRESS" (retrait d'enveloppe et dépôt de dossier dans une boîte aux lettres dédiée) **est suspendu dans les**

**Sous-préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire**. En cas de difficultés les usagers sont invités à se rendre dans les maisons de services au public les plus proches (Cf. liste des MSAP ci-dessous). **Le dépôt express reste inchangé pour le changement de propriétaire**, suite à l'achat d'un véhicule d'occasion.

**Vous pouvez contacter les services en charge de l'immatriculation et de la délivrance des permis de conduire par téléphone tous les jeudis de 14h à 16h au 02 31 30 64 00.**

[Pref-presse@Calvados.gouv.fr](mailto:Pref-presse@Calvados.gouv.fr)

Site Internet : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

 : [Préfet du Calvados](#)

 : [@Préfet14](#)



Pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet ou qui ne peuvent pas utiliser un ordinateur personnel :

- un **POINT NUMÉRIQUE** est ouvert du **lundi au vendredi de 8h45 à 12h**, à l'accueil du centre administratif de la Préfecture du Calvados - rue Daniel Huet à Caen.
- la carte interactive des [Espaces Publics Numériques \(EPN\)](#) en Normandie.
- la liste des [points infos14](#) et des [maisons de services au public](#) sur le site du département,
- pour obtenir la liste des lieux alternatifs vous pouvez aussi vous rapprocher de votre mairie.

[Pref-presse@Calvados.gouv.fr](mailto:Pref-presse@Calvados.gouv.fr)

Site Internet : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

 : [Préfet du Calvados](#)

 : [@Préfet14](#)